

<https://www.economiedistributive.fr/Les-communs-Prochainement-en-ligne>



Les communs

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2019 - N° 1209 - juin 2019 -

Date de mise en ligne : jeudi 31 octobre 2019

Date de parution : juin 2019

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

- ▶ [Partie I. La collectivisation de 1936 en Espagne](#) - GR 1203
- ▶ [Partie II. La Makhnovtchina](#) - GR 1204
- ▶ [Partie III. L'expérience zapatiste - 1ère partie](#) - GR 1206
- ▶ [Partie IV. L'expérience zapatiste - 2e partie](#) - GR 1207
- ▶ [Conclusion. Les communs](#) - GR 1209

Sommaire

- [Définitions](#)
- [Les idées reçues](#)
- [Les principes d'Elinor Ostrom](#)
- [Des bases communes](#)
- [Autres propositions](#)
- [L'ennemi commun](#)

Trois articles de La Grande Relève ont été consacrés à l'organisation des communs, évoquant trois expériences significatives : la Makhnovtchina dans le sud de l'Ukraine dans les premières années de la révolution russe (GR1204), le communautarisme du nord-est espagnol pendant la guerre civile (GR1203), et depuis 25 ans, le zapatisme au Chiapas dans le sud du Mexique (GR1206 et 1207). Alors qu'elles ont eu lieu en des endroits et des temps différents, il faut noter, dans les trois expériences, la force de l'engagement des protagonistes, leur conscience de participer à une oeuvre qui répond aux besoins de tous et leur apporte la dignité. L'acharnement et la violence extrême utilisés à leur encontre montre l'importance de la menace qu'elles représentent pour les tenants du pouvoir, oligarques, partis oppresseurs ou dictateurs. Comme autres expériences similaires tentées, nous pouvons citer la Commune de Paris de 1871 dont l'organisation marquera l'esprit de Karl Marx et qui sera réprimée dans un bain de sang, les premiers soviets aussitôt après la révolution en Russie, infiltrés puis récupérés par les bolcheviks et l'actuel Confédéralisme démocratique kurde qui peine à trouver son essor malgré toute l'abnégation de ses protagonistes, tant l'opposition s'avère répressive.

« Les biens communs ne sont pas seulement la marque d'une résistance à la religion toute puissante des marchés, ils apparaissent comme l'une des clés de la transformation de la société, une alternative à la privatisation. »

Gustave Massiah,
Une stratégie altermondialiste,
éd. La Découverte, 2011.

C'est parce qu'elles mettent en avant le lien social, la solidarité, le don de soi, la coopération, la vraie démocratie, que ces expériences intéressent de plus en plus de contemporains. Elles s'accordent avec les dernières découvertes de la sociologie moderne en ce qui concerne les véritables besoins humains, avec les avancées concernant la connaissance de la "nature humaine" et rééquilibrent le rapport entre l'individu et le groupe auquel il appartient.

Ces mises en communs ont aussi le mérite de proposer une sortie du dilemme dans lequel une grande partie du monde s'est enfermée : le marché ou l'État. Les communs conçoivent des structures institutionnelles qui permettent

l'égalité d'accès aux biens tels que l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation, l'information, la connaissance, etc... et de garantir cet accès. Une orientation nouvelle qui renoue inconsciemment avec nos valeurs et nos besoins les plus profonds.

La seule limite du commun c'est celle que la communauté des citoyens décide de lui donner et donc de se donner à elle-même.

Le commun propose un progrès essentiel et nécessaire en ce début de 21ème siècle en introduisant la gestion démocratique d'un ensemble de préoccupations désormais liées : la préservation des ressources, celle de l'environnement et celle de l'humanité.

« Que faut-il entendre par "communs" ?

C'est un concept qui demande la coexistence de trois éléments fondamentaux :

une ressource collective définie,

une communauté déterminée,

un mode de gouvernance collectif.

Cela signifie qu'un bien ou un service n'est pas commun par nature, mais par volonté politique ou par son usage »

Le Mouvement Utopia,
Propriétés et communs,
éd Utopia.

Définitions

Toute activité de production, de distribution, de service, de recherche, toute ressource ou oeuvre d'utilité publique possède la capacité d'être gérée comme un commun du moment qu'elle fait l'objet d'une décision démocratique et plus particulièrement d'un consensus afin d'éviter de léser une minorité. Ce commun implique que dans tous les ateliers, les bureaux, les laboratoires, dans toutes les usines et toutes les entreprises, le personnel crée les organes grâce auxquels il régleme et fait évoluer son propre travail collectif, en fonction de la production à assurer.

Ces organes élisent ou tirent au sort des délégués pour une durée limitée, révocables à tout moment. Ils sont envoyés en tant que médiateurs ou messagers des stratégies utilisées et des opinions afin d'assurer la liaison entre les personnels des diverses entreprises, délégués qui devront continuellement revenir rendre compte et rapporter dans les assemblées les résultats globaux obtenus et les propositions, afin d'obtenir des résolutions communes. Les délégués se bornent à exprimer les opinions des travailleurs.

Faire partie d'un commun, c'est participer dans toute la mesure de ses moyens, c'est penser et décider par soi-même, c'est prendre toutes les responsabilités en tant que personne, parmi des camarades égaux. C'est une organisation dans laquelle chacun participe, corps et âme, dans l'action comme dans la direction, dans laquelle chacun pense, décide et agit en mobilisant toutes ses facultés. C'est un bloc uni de personnes pleinement responsables.

Les idées reçues

" "Les communs, ça ne marche pas" :

Garrett Hardin, en tentant de démontrer "la tragédie des communs" en s'appuyant sur le soi disant inéluctable intérêt individuel, a permis involontairement de revaloriser toute l'importance de la coopération et son efficacité par rapport à la tragédie de l'individualisme. C'est ce qu'ont démontré les travaux d'Elinor Ostrom [1] et ceux de David Bollier [2]. Ainsi, prendre des décisions de façon indépendante présente deux inconvénients. D'une part les résultats obtenus seront inférieurs à ceux qui seraient procurés dans le cadre d'une stratégie coordonnée. D'autre part la ressource elle-même pourrait finalement être détruite, comme l'a démontré Garrett Hardin. Elinor Ostrom et David Bollier en concluent que le cas choisi par Hardin n'a rien à voir avec un commun pour lequel, afin de recueillir des bénéfices conjoints permanents, les usagers décident de s'organiser, de coopérer pour la gestion, de prévoir des sanctions afin de prévenir tout non-respect des règles définies par la communauté. Dans un commun, les individus communiquent entre eux, ils ont des relations préalables, une histoire ou une culture commune, ils nouent des liens de confiance, partagent leurs savoirs et envisagent un futur solidaire. Cette construction du commun n'assure pas seulement l'efficacité productive, elle développe également des comportements différents et des liens nouveaux soutenus par des sentiments réciproques. Des normes comportementales et des mécanismes sociaux se mettent en place. Il s'établit un climat de confiance et un sens de la communauté. Ses membres sont les seuls habilités à fixer les règles et les sanctions et à les appliquer.

C'est cette autonomie qui établit la cohésion au sein du commun.

" **"Les communs, c'est le communisme ou le collectivisme"**

Une confusion perdue entre propriétés collectives et biens communs. Or, rien à voir entre les communs et par exemple les entreprises collectivistes réalisées dans l'ancienne URSS. Dans ce dernier cas, le propriétaire est l'Etat, ses fonctionnaires dirigent la production et les travailleurs restent des salariés ; alors qu'au sein des communs ils sont tous gérants. Rien à voir non plus avec la propriété privée au sein de laquelle le patron est cette fois un individu ou un consortium d'actionnaires au profit desquels travaillent des salariés. Les communs se montrent évolutionnistes car ils protègent des dérives bureaucratiques et du pouvoir personnel, et apportent les réponses à l'offensive néolibérale, au dépassement nécessaire du capitalisme et de l'étatisme.

" **"Les communs sont moins bien gérés et utilisés que s'ils étaient privatisés."**

L'idée fautive consiste à dire que la gestion privée est plus efficace que la gestion collective, en raison du principe que l'individu ne chercherait qu'à s'enrichir et donc à optimiser le rendement de son affaire. Or, seulement 15% des entrepreneurs interrogés sont motivés par l'argent [3]. En revanche, pour 84% des sondés, les motivations principales à entreprendre sont le goût de la création originale, de développer une structure amenée à se pérenniser et la volonté déterminante de s'épanouir dans des activités professionnelles. Ensuite, viennent s'ajouter comme motivations revendiquées par les entrepreneurs, le désir fort de se lancer de nouveaux défis ainsi que la quête ultime de liberté et d'indépendance dans la façon de gérer le travail.

C'est aussi oublier les résultats d'études qui montrent combien la coopération se montre plus efficace qu'une gestion individuelle (GR1141). C'est aussi faire peu de cas de la valeur d'usage d'un bien, qui est à la base des communs, ainsi que du plaisir d'en jouir.

Il serait temps que le but de la vie migre vers la recherche du bien-être plutôt que celui de s'enrichir et de n'être qu'un "homo oeconomicus"

" **"La propriété privée est un droit naturel et imprescriptible."**

Le droit naturel cherche à éviter l'arbitraire du jugement humain. Mais son contenu ne pourrait faire l'objet d'une définition stable et universelle que sous réserve d'un consensus général sur la nature humaine. En quoi le droit de propriété (article 2 et article 17 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Déclaration universelle

des droits de l'homme de 1948) est-il naturel puisque celle-ci peut s'échanger, s'acquérir ou disparaître ? Et en quoi est-il universel puisque tout le monde n'est pas propriétaire ?

En fait, ce droit apparaît plutôt une commodité utilisable suivant les intérêts capitalistes du moment.

Après la révolution française, ce droit de propriété pouvait se comprendre comme une avancée vis-à-vis de l'aristocratie et du clergé, et aujourd'hui il sert les intentions de privatisations tous azimuts.

En ce qui concerne la "clause " émise par John Locke, qui justifie la propriété privée par le travail accompli et le bénéfice du fruit de ce labeur [3], elle a surtout été utilisée pour s'approprier des terres soi-disant non développées en ignorant de ce fait les droits d'usage des communautés indigènes. Cette clause demeure encore active comme argument du libéralisme.

En réalité, la notion de propriété privée résulte d'une imposture sociale et politique destinée à permettre à certains d'utiliser un territoire ou une ressource (souvent acquise initialement non par le droit mais par la force) et d'en interdire l'accès aux autres. Il est donc légitime de la remettre en cause dans la perspective d'une évolution de la société.

Dans cette optique d'accaparement personnel, il est attribué à la nature humaine l'envie d'appropriation et la cupidité : la nature humaine sert ainsi facilement de fourre-tout pour justifier les excès de civilisations conquérantes et destructrices, établissant de cette manière leur puissance et leur pouvoir.

Le capitalisme conforte cette tendance, acquise et non innée, de démesure et de volonté du toujours plus portée par l'oligarchie financière. Comment aurait pu exister, dans ce cas, la solidarité des sociétés indigènes et ce cycle ternaire de l'échange : donner, recevoir, rendre ? Ce qui n'est pas incompatible avec le fait que chaque être humain cherche à affirmer son identité particulière par un désir de reconnaissance et de réalisation de soi. Ainsi l'envie d'appropriation et la cupidité n'appartiennent qu'à une société dans laquelle la distinction sociale se réalise en grande partie par la possession matérielle. Nous constatons aujourd'hui les effets pervers et désastreux des excès incités de ces civilisations conquérantes et du contenu de la culture qu'elles promulguent.

Les principes d'Elinor Ostrom

Elinor Ostrom a identifié huit principes caractéristiques des communautés pérennes de gestion des ressources communes :

1. Définition claire de l'objet de la communauté et de ses membres,
2. Les règles d'exploitation et de mise à disposition doivent être claires et adaptées à la nature de la ressource partagée,
3. Participation des utilisateurs à la modification des règles opérationnelles concernant la ressource commune, ce qui permet d'assurer l'adaptation dans le temps de l'exploitation de la ressource et donc sa pérennité,
4. Accord entre les instances de contrôle de l'exploitation de la ressource commune et les exploitants de celle-ci,
5. Graduation des sanctions pour non-respect des règles d'exploitation de la ressource commune. Ostrom considère cet aspect comme « le noeud du problème ». Les sanctions ont d'abord pour objet le rappel de l'obligation de conformation aux règles, d'où leur degré initialement faible, adaptées à l'intention supposée du transgresseur de s'y conformer à nouveau,
6. Accès rapide à des instances locales de résolution de conflits.
7. La reconnaissance de l'auto-organisation par les autorités externes.
8. Organisation à plusieurs niveaux (multi-niveaux) des activités d'appropriation, d'approvisionnement, de surveillance, de mise en application des règles, de résolution des conflits et de gouvernance.

Les communs représentent des entités, ressources, entreprises industrielles, terrains agricoles, par exemples, pour lesquels des travailleurs ou des moyens de production sont nécessaires pour les gérer ou créer des biens ou des services.

Leur usage et leur gestion sont attribués à leurs créateurs ou leurs gérants par la communauté ou un comité représentatif.

L'efficacité des communs est assurée en grande partie par le climat de confiance qui règne entre les membres.

Et cette confiance mutuelle se construit au fur et à mesure de l'adoption de règles communes au cours d'un processus de tâtonnements, d'une évolution de ces règles consentie par tous.

Ainsi des mécanismes sociaux se mettent en place, transformant mentalement les participants.

La spécificité des règles et leur flexibilité expliquent la solidité du commun et sa durabilité.

Des bases communes

Que ce soit les macknovistes ukrainiens, les communistes libertaires espagnols ou les zapatistes du Chiapas mexicain, ces trois mouvements de libération ont compris que la gestion économique et politique réalisée par une entité particulière, patron, propriétaire, parti politique, souverain, etc..., déterminait l'oppression et l'injustice sociale.

La durée de leur mouvement a permis aux zapatistes d'identifier clairement leurs ennemis, responsables de tous leurs maux mais aussi ceux des peuples de la planète, le capitalisme et l'État, sous toutes leurs formes.

Voici les bases communes similaires adoptées par les mouvements cités ci-dessus.

" Suppression de la propriété privée suivant sa définition classique. Les terres, les usines, leurs "usus" appartiennent à ceux qui y travaillent. Les travailleurs se réunissent en assemblées générales qui décident des propositions faites et un comité est chargé de les mettre en application et de gérer les urgences. Le fructus et l'abus sont gérés par la communauté qui promulgue les règles communes par l'utilisation de la démocratie directe ayant le plus souvent recours au consensus. Leur application et l'émission de propositions d'évolution sont confiées à un comité. Tout comité est formé de personnes élues ou tirées au sort pour une charge à durée réduite et révocable à tout moment. Ces délégués ne sont pas des parlementaires, ni des dirigeants ou des chefs, ce sont des médiateurs, des messagers spécialisés qui assurent la liaison entre les différentes communautés et qui unissent leurs diverses opinions en une résolution commune. À un niveau "supérieur", régional, suivant le même principe, un comité de représentants de chaque communauté est chargée d'organiser les liaisons entre les communautés et de proposer des projets économiques et politiques.

" Abolition de l'État, rendu inutile en raison de l'auto-gouvernement des communautés et la création de comités à tous les échelons géographiques et démographiques. Les décisions deviennent les prérogatives du peuple.

L'État est considéré comme le monopole du pouvoir, formé et conçu par et pour une caste d'élites, le plus souvent au mépris des peuples.

" Abolition du salariat et de la monnaie d'échange.

" Des services publics gratuits et ouverts à tous : enseignement, culture, soins médicaux, services divers.

" Création d'un revenu familial, non dépendant du travail accompli, proportionnel aux besoins familiaux.

" Création d'une monnaie locale éphémère destinée aux achats ou d'un système de bons.

" Quantité et qualité du travail laissées à l'appréciation individuelle. Le sentiment d'appartenance, la solidarité et la

coopération modifient la conscience et le comportement de chacun.

" La notion de rentabilité est bannie. La production est gérée suivant les besoins, le respect de l'environnement et la disponibilité des ressources de la planète.

" Le partage des biens de consommation entre régions et nations est assuré sous forme de troc tout en respectant les régions défavorisées ou connaissant une pénurie exceptionnelle.

" Le système n'est pas figé. Il évolue en fonction des situations et des propositions discutées. Chaque communauté est politiquement et culturellement autonome. Il revient à chaque peuple , à chaque nation, de définir son autonomie selon ses réalités géographiques, culturelles, sociales, etc....

Cependant, au même titre qu'au niveau individuel, le sentiment d'appartenance des communauté à une communauté mondiale, la solidarité effective et la coopération entre toutes, influent et orientent les décisions et les orientations.

" Au niveau des prises de décisions, l'adhésion de tous est prioritairement recherchée, ce qui allonge la durée des débats. Surtout quand un projet ou toute autre affaire concerne plusieurs communautés puisque les comités délégués rapportent les compte-rendus de chacune. C'est la condition pour qu'un projet accepté par tous puisse convenablement être mis en pratique. L'élaboration des décisions partagées, la construction d'une réflexion collective, l'écoute d'autrui demandent que le temps ne soit pas compté.

L'essentiel n'est pas le temps mais le bien vivre.

Conséquences : pour chacun, le sentiment d'appartenance est dopé, ce qui permet l'expression de toute la force de l'engagement. Dans ces conditions d'enthousiasme et de fraternité, la productivité se trouve améliorée au-delà du prévisible. Ce qui n'empêche en rien la recherche et l'assouvissement d'autres besoins personnels, comme celui de reconnaissance et de réalisation de soi, puisque dans un commun, l'opinion de chacun, ses qualités particulières sont sollicitées comme moyen de constituer sa richesse. Nous retrouvons cette mise en valeur de la dignité individuelle chère aux zapatistes.

Autres propositions

Toute propriété est excluante, qu'elle soit individuelle, ou étatique, ou partagée par un groupe comme une coopérative. Les communs ne peuvent pas être assimilés à une propriété classique : alors que celle-ci ne s'entend que formée des attributs consacrés, l'usus (droit d'usage), le fructus (droit de profiter) et l'abusus (droit de disposer), les communs ne sont détenteurs que de l'usus, de façon à assurer la liberté des utilisateurs. Le fructus et l'abusus reviennent à la communauté globale, d'une part pour le partage, d'autre part pour décider démocratiquement du sort du commun (contrôle, reconduction, modernisation, fermeture, etc...).

S'inspirer des peuples traditionnels d'Amérique latine pour adopter le nouveau paradigme du Buen Vivir (Bien Vivre), voilà une quête devenue indispensable mais pourtant représente un objectif qui, mondialement, paraît si difficile à atteindre.

Comment d'une part se débarrasser de la notion occidentale de développement et d'autre part concevoir une vie humaine en harmonie avec la nature ? « Il ne saurait y avoir de Droits Humains et de droit des générations actuelles et futures à bénéficier des bienfaits d'un environnement sain et viable sans la reconnaissance des Droits de la nature... » [2]. La nature devrait représenter un commun qu'il faudrait apprendre à gérer en la laissant totalement libre sur de larges territoires, et en exploitant certaines de ses ressources avec intelligence et respect. D'où l'engagement d'un processus de réappropriation communautaire des terres agricoles (comme on a pu le voir dans les trois exemples de mise en communs) pour leur appliquer des techniques respectueuses des sols.

Aujourd'hui, interdiction est faite aux États d'émettre l'essentiel de leur propre monnaie car l'émission de toute la monnaie informatique (c'est-à-dire hors pièces et billets) est un privilège qui a été donné aux banques commerciales privées. C'est ainsi qu'en France, depuis la loi du 3 janvier 1973, l'État se trouve obligé de passer par le système des banques privées pour financer son endettement !!

Après la période de reconstruction de la France de l'après-guerre il s'agissait avant tout d'instituer un garde-fou afin de préserver les épargnants et les rentiers de l'inflation et des dévaluations. Comme prévu et souhaité par les financiers, le nouveau système n'a bien évidemment pas empêché l'État de s'endetter auprès de créanciers privés pratiquant des rentes sur la dette. Tant et si bien que l'État est progressivement devenu l'otage d'un système financier privé. La France s'est ainsi privée d'un système qui pourtant avait permis sa reconstruction et son renouveau industriel !

Depuis, de nombreux autres pays ont suivi cette démarche pour le plus grand profit de la finance privée. C'est une véritable prise de pouvoir du monde financier aux dépens des États qui a été ainsi effectuée. Ou bien l'État met la finance sous son contrôle ou bien c'est la finance qui met l'État sous son contrôle, dictant au peuple et à ses élus la politique à suivre. Et ce pouvoir ne peut pas être sanctionné puisqu'il n'est pas élu : il n'a même pas de "visage" !

Mais la dépossession de toute latitude monétaire des États ne se traduit pas seulement par un problème économique, elle est aussi un déni de toute démocratie, la volonté et les intérêts des acteurs de la finance primant dorénavant sur ceux des peuples. Nous avons eu la preuve éclatante de la collusion qui existe entre le monde de la politique et celui de la finance quand, en 2008, les États se sont portés au secours des institutions financières en grave difficulté. L'État n'est donc plus représentatif des peuples.

La monnaie doit devenir un commun public, et revêtir la forme préconisée par l'économie distributive : une monnaie qui ne circule pas et qui disparaît dès son usage. _ Une monnaie au service des activités décidées démocratiquement (au consensus général plutôt qu'à la majorité). Ainsi la banque centrale européenne, par exemple, serait gérée sous forme d'un commun, sous le contrôle démocratique d'un comité de citoyens. Toute autre banque deviendrait inutile puisque, en raison de sa caducité à échéance, cette monnaie ne pourrait être épargnée pour être "placée", donc rapporter. Chaque région ou nation disposerait d'une somme à distribuer entre ses citoyens en fonction des besoins enregistrés. Ces budgets pourraient être débattus démocratiquement à différentes échelles, régionale, nationale et, pourquoi pas, internationale. Ces "demandes" feraient l'objet d'une approbation ou d'un besoin de révision suivant l'offre disponible et l'ajustement prévu de celle-ci. L'offre serait ainsi le résultat de l'engagement volontaire des citoyens, de l'automatisation possible des activités productrices, des fluctuations de la production en fonction d'aléas climatiques ou industriels, et de la régulation contrôlée de cette production afin de respecter les capacités de l'environnement. Tout projet, petit ou grand, défini après débat et approbation, serait financé indépendamment par la banque centrale et géré comme un commun par une personne ou une équipe sélectionnée pouvant faire appel à des entreprises, elles-mêmes organisées sous forme de communs. L'usus réservé aux travailleurs, le fructus et l'abusus destinés à la gestion démocratique.

En tant que monnaie commune, celle-ci aspirerait donc à se trouver gérée par l'ensemble des usagers. Par la suppression du salariat, inhumain et injurieux pour la dignité, les modalités relatives à la distribution d'un revenu garanti indépendant du travail effectué ne pourraient qu'être les choix des assemblées de citoyens de chaque communauté, tout en sachant que l'inégalité des revenus ou des conditions d'existence demeure une cause d'absence de démocratie réelle.

Avec les communs, contrairement au public/ privé, l'utilisateur ne serait pas juste un consommateur tributaire des instances institutionnelles ou des intérêts individualistes, ce serait aussi un co-gestionnaire et un coproducteur de règles. Il pourrait intervenir directement sur tout sujet en cause.

Les biens privés seraient ceux considérés destinés à un usage personnel ou appartenant à la catégorie des biens intimes (souvenirs familiaux, cadeaux, créations personnelles, ...). Par contre, aucun accaparement de ressources

utiles, aucun brevet, aucune propriété intellectuelle, ne pourrait être revendiqué par un individu au détriment de la communauté.

L'ennemi commun

Dans les trois articles consacrés aux communs, nous avons pu constater que ces organisations se mettent en place lors de menaces invasives ou de situations de conflits, là où un passé communautaire militant est déjà en place.

Cette constatation amène à se poser les questions suivantes : aujourd'hui et au niveau mondial, où se trouve l'ennemi ? Quel passé communautaire avons-nous connu ? Sommes-nous tous conscients que nous vivons une situation dramatique ?

" Dramatique d'une part socialement, en raison d'une organisation qui pousse à l'individualisme, à la rivalité (la "concurrence libre"), aux conditions de travail traumatisantes, à la précarité et l'insécurité, à la destruction des liens familiaux et sociaux, aux inégalités absurdes.

" Et d'autre part au niveau de l'environnement, en raison des pollutions génératrices de maladies graves et de destruction de la biodiversité, des effets de serre dérégulant dramatiquement le climat, à la surexploitation des animaux et des ressources diverses ?

Est-ce suffisant pour se rendre compte qu'un ennemi redoutable est en face de nous contre lequel il est grand temps de se mobiliser ? Il est omniprésent, il nous met en condition : il faut lui obéir, le servir et lui permettre ainsi de poursuivre ce pourquoi il a été programmé : l'exploitation des hommes et de la nature afin de produire plus, toujours plus !

Cette croissance productiviste, cette nouvelle religion promues par un système économique à sa solde représentent l'ennemi mondial dont il faut absolument que l'humanité, ainsi mise en péril, se débarrasse.

Peut-on penser que la grande difficulté pour adopter un nouveau système qui nous fasse évoluer autrement, réside dans un individualisme qui nous caractérise ? Non. Rien n'est plus faux. Il suffit de gratter la fine couche de peinture polluante déposée par les mensonges proférés depuis quelques siècles pour voir apparaître les belles pierres de l'édifice social. Car nous avons un passé commun d'une richesse inestimable, qu'il serait judicieux de ranimer.

Exemple parmi tant d'autres : que serait une entreprise industrielle sans la coopération spontanée des travailleurs entre eux ? " Une faillite totale.

Et ce lien indispensable n'est absolument pas rétribué par le patronat...

Quand un individu exerce ses activités au sein d'une collectivité, il est absurde de prétendre chiffrer la part de son travail personnel puisque sans les autres, il ne pourrait rien faire, ou si peu.

Non, la richesse est dans les liens de solidarité, dans la collaboration bien comprise qui permettent l'expression optimale de chacun.

L'espoir est permis si une autre façon de vivre est adoptée et qu'elle perdure en se répandant au niveau mondial.

Post-scriptum :

Cet article s'est inspiré des ouvrages suivants :

" *Le Mouvement Utopia, Propriétés et communs*, éd. Utopia.

" *Noam Chomsky, Le bien commun*, éd. Ecosociété.

" *Benoît Borrits, Au-delà de la propriété*, éd. La découverte.

[*] Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009 pour son analyse de la gouvernance économique et, en particulier, des biens communs.

[1] David Bollier, *La renaissance des communs, Pour une société de coopération et de partage*, éd. Charles Léopold Mayer.

[2] <http://www.dynamique-mag.com/article/-quel-les-sont-motivations-entrepreneurs-aujourd'hui.8776>

[3] chapitre 5 du deuxième traité du gouvernement civil de 1690.